

Pour diffusion immédiate
Le 16 août 2017

Le gouvernement du Yukon aimerait votre avis concernant le remboursement des sommes provenant de la tarification du carbone

Le gouvernement du Yukon veut sonder l'opinion du public quant à la meilleure façon de procéder en ce qui a trait au remboursement, aux particuliers et aux entreprises du Yukon, des recettes générées par la tarification du carbone imposée par le gouvernement fédéral.

Entre le 16 août et le 13 septembre, le public yukonnais est invité à participer à un sondage dont les résultats serviront à orienter l'élaboration d'une structure de remboursement des recettes provenant de la tarification du carbone.

En plus de ce sondage auprès des résidents du Yukon, le gouvernement territorial s'entretiendra avec les Premières nations du Yukon, les administrations municipales et les industries locales.

La structure du programme de remboursement reflètera les commentaires reçus durant la période de participation publique.

Citation

« L'ensemble des sommes provenant de la tarification du carbone qui seront perçues au Yukon seront redistribuées aux particuliers et aux entreprises du territoire sous forme de remboursement. Nous souhaitons savoir ce qu'en pense les Yukonnais pour nous assurer de mettre au point un programme de remboursement efficace. »

– *Sandy Silver, premier ministre et ministre des Finances*

Quick facts

- En 2018, le gouvernement fédéral instaurera un prix du carbone dans les provinces et les territoires qui ne se sont pas dotés d'un système de tarification à cet égard. Le système fédéral de tarification du carbone s'appliquera au Yukon.
- Le gouvernement territorial s'est engagé à remettre les sommes perçues à cet égard aux résidents et aux entreprises du Yukon.
- Il estime que les recettes générées par la tarification du carbone totaliseront environ 5 millions de dollars en 2018, pour atteindre 25 millions en 2022.
- Il s'attend à ce que le prix du carbone représente, en 2018, une majoration du prix de l'essence de 2,33 ¢ le litre. Elle augmentera progressivement pour atteindre environ 11,63 ¢ le litre en 2022.
- Le gouvernement du Yukon a signé le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques le 9 décembre 2016.
- Le gouvernement territorial collabore en outre avec le gouvernement fédéral en vue de la réalisation d'une étude sur les éventuelles répercussions de l'instauration d'un prix du carbone au Yukon et l'incidence des mécanismes de tarification du carbone en place dans les autres provinces ou territoires sur l'économie yukonnaise.
- Cette étude sera réalisée à l'automne 2017. Elle aura pour objet de cerner et d'évaluer les effets nuisibles potentiels sur l'économie et de proposer des solutions et mesures d'atténuation possibles.

Pour en savoir plus : Sondage sur le remboursement des recettes provenant de la tarification du carbone

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-393-7478
sunny.patch@gov.yk.ca

Eric Clement
Communications
Finances
867-393-6482
eric.clement@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-166

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.